

RAPPORT ANNUEL **DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE** 2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS



SOMMAIRE

3 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Territoire desservi
Nombre d'habitants desservis
Évènements marquants
Les moyens humains et matériels
Les chiffres clés

7 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Bacs événementiels
Un défi Jardin Zéro déchet
Les ateliers Zéro déchet
Recyclerie mobile
Visite du centre de tri de Triglaz
Semaine européenne de réduction des déchets
La gestion des biodéchets
Le G4DEC

14 ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages/papiers
La collecte du verre
Les refus de tri
Les déchèteries

23 LA VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

Les déchets ménagers résiduels
Candidature pour une extension des consignes de tri
La valorisation et le traitement des déchets issus des déchèteries

28 LE COÛT DU SERVICE PUBLIC

Présentation générale
Présentation budgétaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Territoire desservi

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) associe 13 communes au sein d'un espace de solidarité, qui élaborent un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Le territoire de la CCPA représente 16% de la superficie du Pays de Brest soit 272 km².

La CCPA assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de l'ensemble de ses 13 communes membres.

Sauf impossibilité physique ou technique, tous les habitants sont desservis :

- les résidences principales et secondaires ;
- les commerces, entreprises artisanales, industrielles et tertiaires ;
- les bâtiments et services publics ;
- les campings et terrains à caravanes.



Nombre d'habitants desservis

La population de la CCPA est de 43 146 habitants. Cela représente environ 20 000 foyers.

Evènements marquants

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des projets structurants, votés dans le cadre de la stratégie déchets 2021-2026 qui vont impacter durablement l'organisation du service déchets aux usagers, tant particuliers que professionnels.

Plus particulièrement, la nouvelle organisation de la collecte en porte à porte, mise en place au 1er janvier 2024, a fortement impacté les usagers. Les circuits ont été entièrement revus et les jours de collecte ont été modifiés également en septembre 2025 afin d'optimiser les circuits et limiter les coûts de fonctionnement. Parallèlement et après 18 mois de fonctionnement, le parc des points d'apport volontaire a également été revu avec de nombreuses suppressions, des déplacements et aussi quelques ajouts. Ce travail, mené en partenariat avec les communes, permet de proposer une cartographie mieux adaptée aux usages d'aujourd'hui et de limiter les coûts de fonctionnement.

Le projet de rénovation et d'extension de la déchèterie de Lannilis a enfin démarré en janvier 2025 et s'est déroulé sereinement tout au long de l'année. L'ouverture du site est prévue en février 2026.

L'année 2025 est également une année d'avancement de la stratégie de tri à la source des bio-déchets, avec la mise en place des premiers points de compostage collectifs sur le territoire et le développement des ventes de composteurs individuels.

Par ailleurs, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) poursuit sa mise en œuvre avec une proposition d'ateliers de réduction des déchets. La quatrième édition territoriale de "Ça coûte pas un radis" réitère ses records de fréquentation durant la semaine européenne de réduction des déchets.

Les moyens humains et matériels

LES MOYENS HUMAINS

Le service déchets est une régie communautaire assurée par du personnel territorial permanent.

Services	Titulaires
Collecte	15
Déchèteries	7
Encadrement et administratif	6,5
Maintenance	3
Total effectif	31,5

Le service fait régulièrement appel à une agence d'intérim pour les remplacements temporaires, et également à des saisonniers sur les périodes de congés.

LES MOYENS MATÉRIELS

Les véhicules

Le service de gestion des déchets dispose de :

- 9 camions de collecte des ordures ménagères (8 camions de 26 tonnes et 1 camion de 19 tonnes)
- 2 véhicules légers
- 2 fourgons
- 1 chariot télescopique pour le poussage des déchets verts en 2025. Le deuxième est arrivé en février 2026.

Les ordures ménagères résiduelles

Depuis 2024 et la mise en place de la collecte des bacs jaunes, l'ensemble des communes du territoire est équipé en bacs individuels et/ou en bacs collectifs sur les flux ordures ménagères et emballages/papiers.

La communauté de communes a en charge la gestion du parc des bacs. Les services assurent la livraison des bacs, leur entretien (changement de couvercle, des roues, etc.) ainsi que leur remplacement. L'ensemble de ces interventions est réalisé à domicile, sans présence nécessaire des usagers et est comprise dans la redevance.

L'EPCI a également mis en place dans certains points éco-propreté des conteneurs permettant aux usagers de déposer leur surplus d'ordures ménagères et emballages/papiers. Les points éco-propreté sont de 3 types : conteneurs enterrés, conteneurs semi-enterrés et conteneurs aériens. Le territoire dispose de 37 conteneurs d'ordures ménagères et de 133 conteneurs emballages/papiers. Une réorganisation de ces conteneurs a été réalisée en 2025 pour prendre en compte la baisse des tonnages sur ces points suite à la mise en place de la collecte en porte à porte.

Ordures ménagères

Type de conteneur	Ordures ménagères	Emballages / Papiers
Aérien	13	70
Enterré	18	39
Semi-enterré	6	24
Total	37	133



Le verre

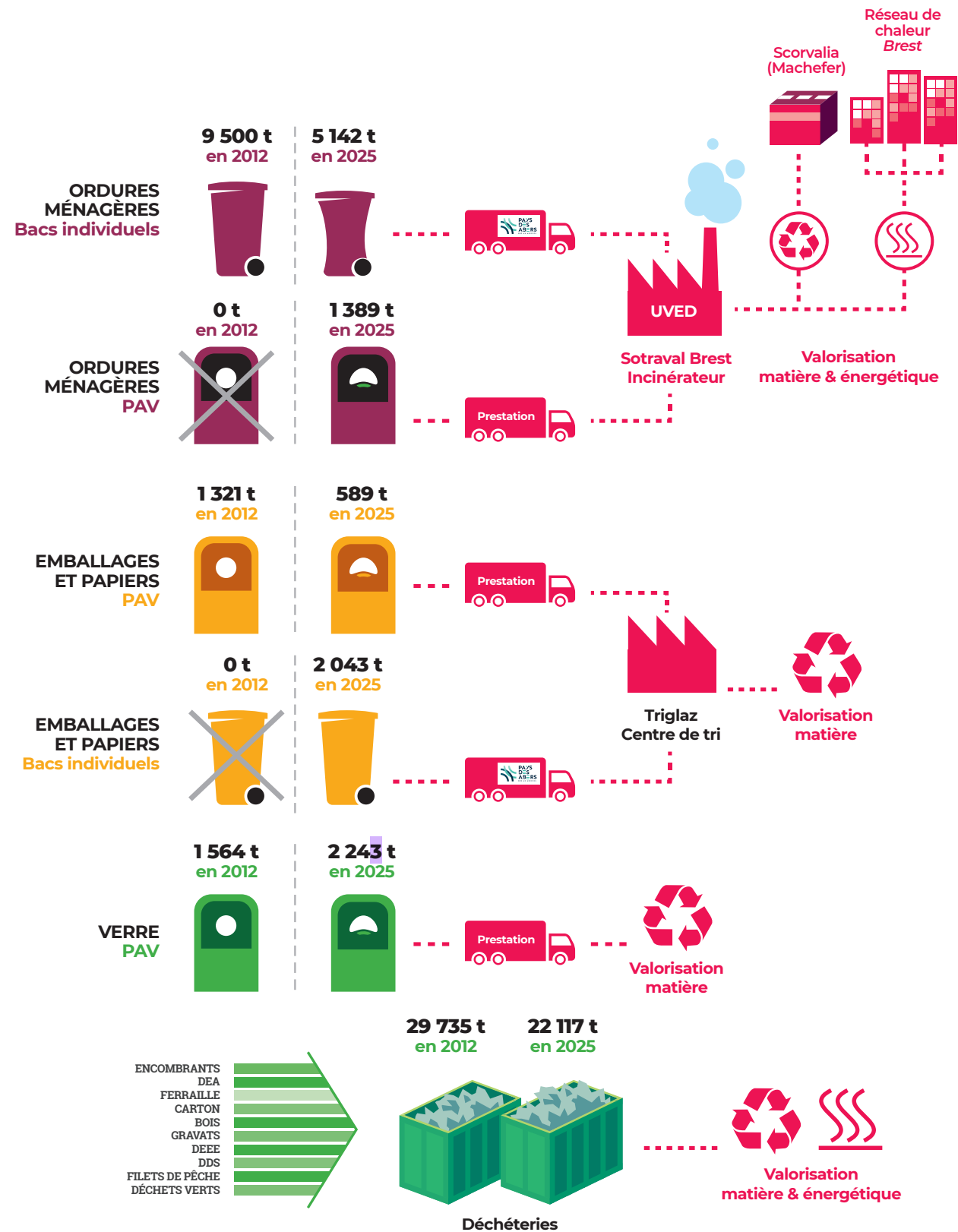
La communauté de communes met à disposition de la population des points éco-propreté permettant de trier le verre.

Ils sont de 3 types : conteneurs enterrés, conteneurs semi enterrés et conteneurs aériens.

Une dizaine de colonnes aériennes "estivales" sont ajoutées sur les communes littorales entre le 15 juin et le 15 septembre.

Type de conteneur	Verre
Aérien	66
Enterré	23
Semi-enterré	15
Total	104

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
LES CHIFFRES CLÉS 2025



PAV : point d'apport volontaire / DDS : déchets diffus spécifiques
UVED : unité de valorisation énergétique des déchets / DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques
DEA : déchets d'éléments d'ameublement

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2015, chaque collectivité doit conduire un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En effet, la prévention des déchets est une priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets. Ce programme, d'une durée de 5 ans, est renouvelable. Il s'inscrit dans un plan Régional, lui-même inscrit dans un plan National.

Les lois de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV de 2015) et Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC de 2020) fixent également des objectifs en matière de réduction des déchets.

Le PLPDMA (déchets ménagers et assimilés) du territoire tient compte de ces différents textes et fixe un objectif de réduction de 10% de DMA entre 2019 et 2026 (921 kg/hab en 2019 à 829 kg/hab en 2026).

Cet objectif de réduction a été dépassé en 2025 avec 820kg de déchet collecté par habitant (-11% par rapport à l'année de référence de 2019).

Ce programme a été co-construit par les Élus et citoyens du territoire avant d'être déposé en Préfecture. L'année 2025 est l'avant-dernière année de déploiement des actions.

Bacs événementiels

Le Pays des Abers fournit des bacs aux associations du territoire dans le cadre de fêtes ou d'événements. En 2025, la CCPA a équipé 94 événements (contre 85 en 2024 et 59 en 2023). Les événements ont générés 26 tonnes de déchets pour une dépense de collecte et traitement de 7 810 € (hors coût agent de livraison, reprise des bacs).

En moyenne ce sont 2 200 litres de bacs (tri et déchets ménagers) qui sont déployés par événement.

Malgré le nombre croissant d'événements équipés (+10,5 %), le volume de bacs événementiels a diminué de 7 % entre 2024 et 2025.

Les actions de prévention auprès des événements se sont multipliées en 2025. À la prise en charge de la location de kit vaisselle et l'organisation de temps de sensibilisation en 2025, viennent désormais s'ajouter le prêt d'une remorque de lavage de la vaisselle et de vaisselle inox depuis juin 2025.

En effet, la CCPA a candidaté à un appel à manifestation d'intérêt auprès de l'organisme CITEO et a été retenu avec un financement à hauteur de 70 % du projet global. La remorque de lavage a été prêtée plusieurs fois au cours du 2^e semestre 2025 pour des événements totalisant plus de 9 000 visiteurs.

	Bac 240l	Bac 360l	Bac 750l	Total
Nombre de bacs	39	38	99	176 bacs
Volume (en litres)	9 600	13 680	74 250	97 290 l d'OMR

	Bac 240l	Bac 360l	Bac 750l	Total
Nombre de bacs CS	15	42	127	184 bacs
Volume (en litres)	3 600	15 120	95 250	113 970 l d'emballages/papiers



Un défi Jardin Zéro déchet

En 2024 s'est tenu le deuxième défi "Jardin Zéro déchet" avec 8 foyers (22 personnes). 31 actions ont été réalisées en 6 mois. Sur le podium des actions réalisées : le paillage, la tonte mulching et le broyage de la taille de haie à la tondeuse. Les foyers ont pu bénéficier de 4 ateliers collectifs et 2 rencontres individuelles avec les jardiniers formateurs.

Le changement le plus apprécié est de n'avoir plus besoin (ou moins besoin) d'aller en déchèterie, et d'avoir moins de travail du sol grâce au paillage. Tous les foyers souhaitent poursuivre une ou des actions à l'issue de ce défi qu'ils recommandent à 100%



Les ateliers Zéro déchet

Au cours de l'année, 19 ateliers Zéro déchet ont été organisés à destination des adultes, mais aussi de jeunes enfants. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous les habitants du territoire. Ils permettent d'aborder la réduction des déchets au quotidien (cuisine, repair-café, jardinage...).

Recyclerie mobile

La communauté de communes propose une recyclerie mobile (2 jours par mois) sur ses déchèteries, en partenariat avec la recyclerie "Un Peu d'R". Cette action a pour but de réduire les déchets en permettant le réemploi.

Cette année, l'association est intervenue 23 jours et a réemployé 4,8 tonnes d'objets qui ont été remis dans le circuit de l'occasion, majoritairement à des fins sociales.

Semaine européenne de réduction des déchets

Le Pays des Abers a pris part à la Semaine Européenne de réduction des déchets qui s'est tenue du 16 au 24 novembre 2023.

La 4ème édition de la zone de Don intitulée "ça coûte pas un radis" s'est tenue à Plouguerneau le dimanche 17 novembre. En quelques heures plus de 960 personnes ont fréquenté cet espace et 3.5 tonnes d'objets ont changé d'adresse. La fréquentation de l'évènement a plus que doublé par rapport à 2023.

9 ateliers se sont également déroulés tout au long de la semaine et ont permis de sensibiliser 150 personnes.

La gestion des biodéchets

Depuis de nombreuses années, le Pays des Abers mène des actions pour encourager le tri des biodéchets. Avec l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2024, de la loi AGEC imposant le tri à la source des biodéchets (épluchures de fruits et légumes, restes alimentaires, marc de café, etc.), ces initiatives prennent encore plus d'importance.

Afin de répondre à cette obligation et de proposer des solutions accessibles à tous, des actions de gestion de proximité, notamment par le compostage, sont déployées tout au long de l'année. Elles visent à accompagner l'ensemble des habitants dans cette démarche.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale autour des biodéchets, structurée selon trois grands axes :

- le compostage individuel
- le compostage collectif
- le compostage en établissement scolaire

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Depuis 2010, le Pays des Abers propose des ventes de composteurs à tarif aidé afin de permettre aux habitants de valoriser leurs biodéchets directement au jardin.

Dans le cadre de la stratégie déployée sur le territoire, les ventes ont été intensifiées en 2024 pour répondre à une forte demande et permettre au plus grand nombre de disposer d'une solution adaptée. En 2025, une diminution notable de cette demande a été observée. En conséquence, le dispositif a été ajusté, avec la mise en place d'une vente mensuelle sur le site de stockage.

Afin de maintenir un service de proximité, des distributions ont également été organisées dans les écoles du territoire.

Au total, 18 distributions ont été réalisées dans 7 communes : Plouvien, Lannilis, Plouguerneau, Kersaint-Plabennec, Plabennec, Saint-Pabu et Bourg-Blanc.

Ces actions ont permis d'équiper 170 foyers supplémentaires, faisant

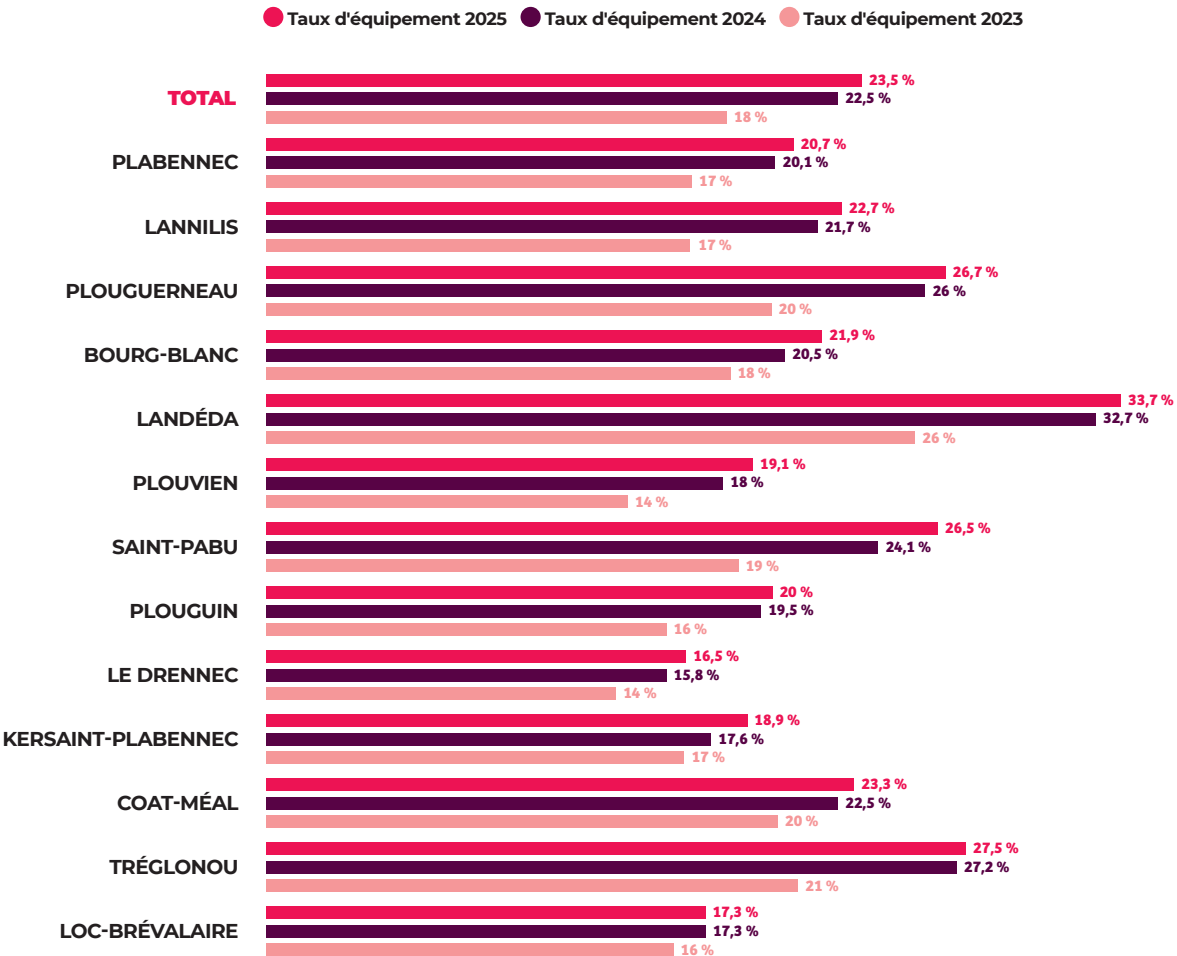
progresser le taux d'équipement du territoire de 22,5 % à 23,5 %.



Visite du centre de tri de Triglaz

Le centre de tri des emballages ouvre ses portes aux écoles mais aussi aux associations, habitants, entreprises qui le souhaitent. En 2024, 12 visites ont été animées par le Pays des Abers et ont permis de sensibiliser environ 300 personnes au geste de tri.

ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉQUIPEMENT



LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour offrir une solution de tri des biodéchets aux habitants ne pouvant pas composter à domicile, le Pays des Abers déploie depuis 2023, des aires de compostage collectif sur l'ensemble des communes du territoire.

À terme, 58 sites de compostage collectif sont prévus, implantés dans les quartiers, espaces communaux ou au pied des immeubles. Leur répartition est définie en fonction de la typologie de l'habitat et de la densité de population des communes.

Ce déploiement est mené en collaboration étroite avec les communes, afin d'identifier les emplacements les plus pertinents pour accueillir ces équipements.

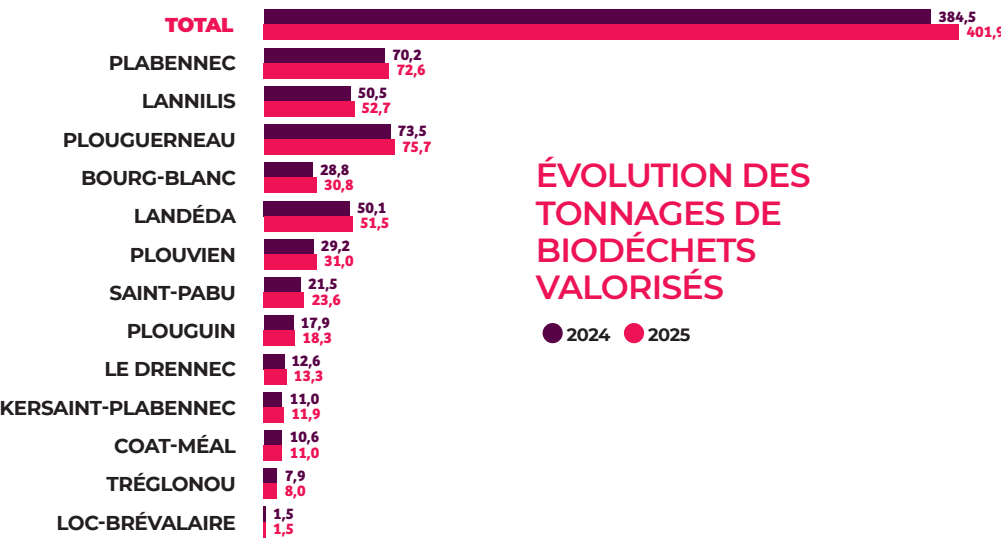
Depuis 2023, 26 aires de compostage collectif de quartier ont déjà été installées dans 11 communes du territoire.

En 2026, le programme se poursuivra afin de renforcer le maillage territorial, avec l'installation de nouveaux sites pour atteindre l'objectif de 58 aires de compostage collectif :

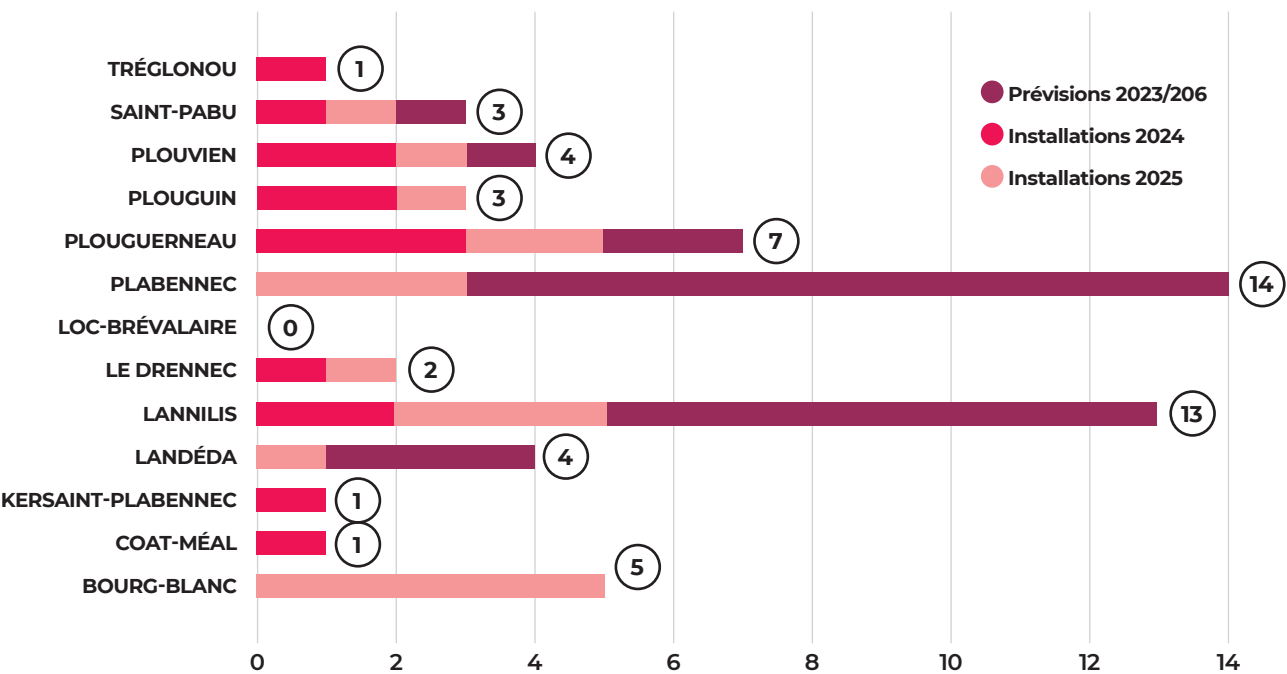


Afin d'accompagner et de sensibiliser les habitants à cette pratique, des actions de promotion et des ateliers ont été proposés tout au long de l'année.

En 2025, 22 ateliers dédiés au compostage et au jardinage ont ainsi été organisés. Ils ont permis de sensibiliser plus de 100 personnes, tout en leur apportant des conseils pratiques et des solutions concrètes pour adopter ces démarches au quotidien. Grâce au développement du compostage individuel sur le territoire, plus de 401 tonnes de biodéchets sont aujourd'hui détournées des ordures ménagères et valorisées sous forme d'engrais naturel pour les jardins.



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE BIODÉCHETS VALORISÉS



LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

Afin de permettre aux établissements scolaires du territoire de disposer d'une solution de gestion de leurs biodéchets, un accompagnement est proposé aux structures volontaires.

Chaque année, l'objectif est d'accompagner 5 établissements scolaires dans la mise en place d'une démarche de tri des biodéchets. Cette action permet à la fois de valoriser localement les déchets issus de la restauration collective et de sensibiliser les élèves à la réduction du gaspillage alimentaire ainsi qu'à la valorisation des déchets alimentaires.

En 2025, 2 établissements scolaires supplémentaires ont été équipés d'une aire de compostage pour la gestion des déchets de cantine. Au total, 9 écoles du territoire disposent désormais d'une solution de gestion de proximité des biodéchets :

- École de Penn ar C'hoat à Coat-Meal, compostage dans l'aire de compostage collectif de Coat-Meal
- Restauration scolaire de Saint-Pabu
- École Sainte-Thérèse à Kersaint-Plabennec
- École Saint-Yves-Nicolas à Bourg-Blanc
- École Publique de Bourg-Blanc
- Maison de l'enfance / Ecole Diwan (site commun) à Plabennec
- École du Petit Prince à Plouguerneau
- École du Phare à Plouguerneau
- École Diwan Plouguerneau, compostage dans l'aire de compostage collectif du Gro

Le G4DEC



Les communautés de communes du Pays des Abers, d'Iroise, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven Côte des Légendes ont œuvré pour la création d'un service intercommunautaire d'économie circulaire : le G4DEC, Groupement des 4 communautés de communes pour la gestion des Déchets et de l'Économie Circulaire. L'année 2024 a marqué, en interne, la réflexion sur la pérennisation de la démarche. Au cours de l'année, de nombreux projets ont été réalisés.



Depuis avril 2019, une équipe composée de trois ETP, basée à la Communauté de communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire. Ce service mutualisé entre 4 ECPI a pour objectif de réduire les déchets à la source et d'impulser une dynamique d'économie circulaire entre les différents acteurs du territoire.

Les entreprises et communes du territoire sont accompagnées, individuellement et collectivement depuis juin 2019.

Des actions collectives

Plusieurs cycles d'ateliers ont été mis en place avec en moyenne une trentaine de participants à chaque session. Les professionnels ont été accompagnés sur les sujets de la collecte, du tourisme et des ressources végétales. Un forum d'apporteurs de solutions a été organisé, permettant aux professionnels du territoire de trouver des solutions de valorisation de leurs déchets.

La valorisation des poches à Huîtres, initiée par les Huîtres Le Cha (Landéda) en 2023 voit enfin une issue favorable. Les poches sont envoyées à l'ESAT de Ploudalmézeau pour être préparées (nettoyage et découpe) avant d'être utilisées comme protection de jeunes pousses d'arbres par le syndicat du bassin de l'Elorn.

Une opération expérimentale d'intégration de matériaux issus du réemploi dans la construction de la nouvelle salle de sport de Lesneven est en cours depuis début 2024. Les élus ont souhaité développer un équipement plus respectueux de l'environnement à plusieurs titres, dont la gestion des ressources. Des sanitaires, du carrelage et autres cloisons intérieures issus de la déconstruction seront donc installés par les entreprises titulaires du marché.

Des temps forts

La 4^e Brocante Verte et des matériaux s'est tenue à Landerneau. 22 entreprises ont participé à cette quatrième édition. Les bénéfices de l'opération ont été répartis entre les recycleries du territoire. L'opération a permis de valoriser près de 350 m³ de matériaux.

La 3^e édition des défis de l'économie circulaire, co-organisés avec les Dirigeants Responsables. 7 défis avec 7 thématiques différentes, près de 60 personnes réunies au centre de voile de Landéda, pour trouver des solutions ensemble à des problématiques individuelles. Mobilité, gestion durable des chantiers, création d'activité et de filière, valorisation de déchets spécifiques, sont autant de sujets qui ont été traités.



Un dispositif dédié aux EHPAD

Fort du succès du dispositif "Plaisir à la cantine" à destination des cantines scolaires, le G4DEC a piloté le dispositif "Nourrir ses plaisirs" à destination des EHPAD. 9 établissements (920 résidents concernés) ont bénéficié de 7 formations. Les cuisines des EHPAD ont notamment travaillé sur la lutte contre la dénutrition, l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est un dispositif financé par la DRAAF et l'ARS Bretagne.

Mais aussi :

La réalisation de 2 diagnostics "Gaspillage alimentaire" pour des EHPAD et des écoles.

Un forum des élus a été organisé à Plabennec pour échanger sur les thématiques de l'économie circulaire avec notamment des retours d'expériences.



ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages/papiers

ORGANISATION DU SERVICE

Depuis janvier 2024, tous les habitants du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte ou en point de regroupement de leur bac individuel, qu'il s'agisse des ordures ménagères et désormais des emballages/papiers. La capacité du bac individuel tient compte du nombre de personnes dans le foyer.

Les particuliers, résidences principales et secondaires sont collectés exclusivement à la quinzaine (C0.5). Les professionnels faisant appel à la collecte de la communauté de communes, ont encore la possibilité d'une collecte hebdomadaire. Dans le cadre de l'application du décret du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (section 1 – article 1- art R.2224-24.-IV), la mise en place de conteneurs dans les points d'apport volontaire, a permis à la Communauté de communes d'adapter et d'évoluer sur la collecte en porte à porte bimensuelle. Elle permet ainsi aux usagers d'avoir une solution en cas d'oubli ou de surplus de déchets.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont incinérées à l'UVED du Spornot à Brest et les emballages/papiers sont transportés au centre de tri de TriGlaz à Plouedern.

Volume du bac		
Foyer 1 personne	140 litres	
Foyer de 2 à 4 personnes	240 litres	
Foyer de 5 personnes et +	360 litres	

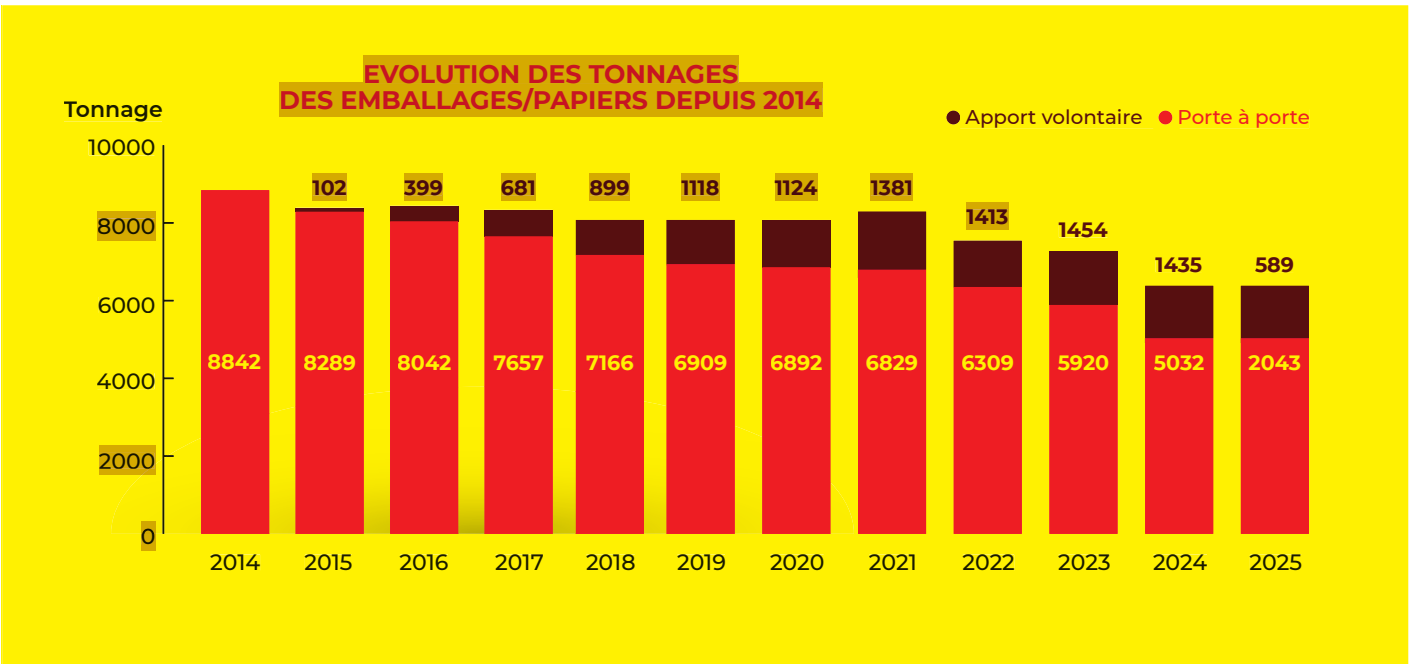
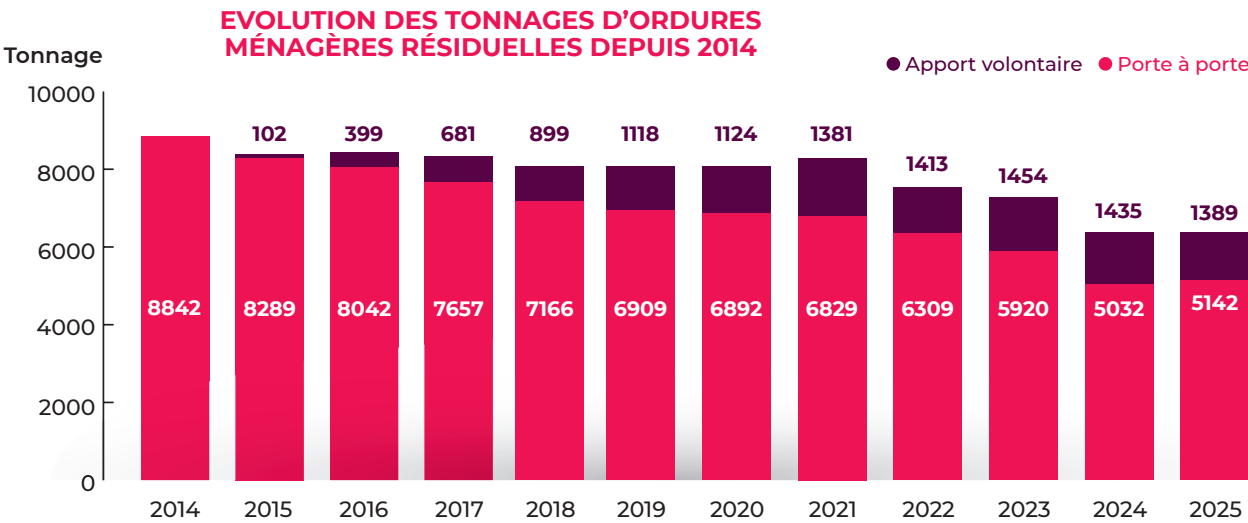
ORDURES MÉNAGÈRES	Porte à Porte	Apport volontaire
Contenant	Bac Individuel	Conteneur
Fréquences des collectes	C0.5	C1 à C3
Donnée par kg/hab/an	119	32

EMBALLAGES / PAPIERS	Porte à Porte	Apport volontaire
Contenant	Bac Individuel	Conteneur
Fréquences des collectes	C0.5	C1 à C3
Donnée par kg/hab/an	47	14

C0,25 : collecte mensuelle
C0,5 : collecte bimensuelle
C1 : collecte hebdomadaire

TONNAGES COLLECTÉS

La communauté de communes a vu ses tonnages d'ordures ménagères résiduelles diminuer depuis 2014. La mise en place de la collecte des bacs jaunes en 2024 a nettement contribué à cette diminution. Un transfert notable du flux ordures ménagères résiduelles vers les emballages / papiers a eu lieu avec une diminution de 12 % des tonnages collectés sur cette année par rapport à 2023. En conséquence, les tonnages collectés des emballages / papiers ont augmenté de 51 % par rapport à 2023 tout en considérant une baisse importante sur l'apport volontaire à -56 % au regard des tonnages collectés sur ces points en 2023. L'année 2025 marque une stabilisation des tonnages collectés en ordures ménagères (+1 % entre 2024 et 2025) marquée par une très forte activité touristique.



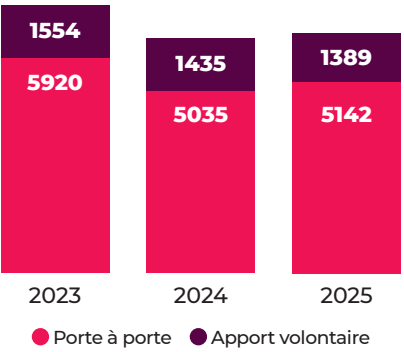
TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES COLLECTÉS EN 2025

Tonnage entrant	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Évolution 2023/2024
Collecte Porte à Porte	463	387	409	445	414	421	465	415	446	427	401	449	5 142	- 3%
Collecte PAV	112	91	95	98	108	116	143	180	128	110	95	113	1 389	+ 2%
Total	575	478	504	543	522	537	608	595	574	537	496	562	6 531	1 %

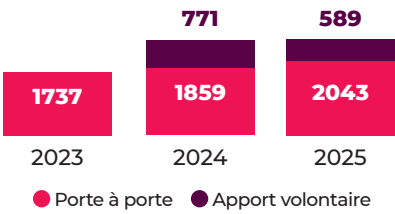
TONNAGES DE EMBALLAGES/PAPIERS COLLECTÉS EN 2025

Tonnage entrant	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Évolution 2023/2024
Collecte Porte à Porte	187	154	157	173	167	165	193	157	162	177	158	193	2 043	+ 10%
Collecte PAV	61	46	44	56	46	42	59	53	49	46	39	48	589	- 24%
Total	248	200	201	229	213	207	252	210	211	223	197	241	2 632	0 %

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (EN TONNES)



COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS (EN TONNES)



La collecte du verre

ORGANISATION DU SERVICE

Depuis janvier 2024 et la mise en place de la collecte en porte-à-porte des bacs jaunes, seule la collecte du verre est réalisée exclusivement en apport volontaire dans les points éco-propreté répartis sur le territoire.

Les points éco-propreté sont collectés par un prestataire privé avec des camions bennes. La fréquence de collecte peut varier d'une collecte mensuelle pour le verre à 5 fois par semaine pour les emballages/papiers et les ordures ménagères.

Le verre est transporté dans le silo de stockage du Pays des Abers situé au centre technique communautaire à Bourg Blanc depuis 2025.

Apport volontaire		Communes	Nombre de points éco-propreté	
Type de déchets	Verre	Bourg-Blanc		5
Population desservie	100%	Coat-Méal		3
		Kersaint-Plabennec		4
		Landéda		6
Contenants	Colonnes aériennes Colonnes enterrées Colonnes semi-enterrées	Lannilis		10
		Le Drennec		3
		Loc-Brévalaire		1
		Plabennec		12
Fréquences des collectes	C0.25 à C1	Plouguerneau		8
		Plouguin		5
Donnée par kg/hab/an	52	Plouvien		6
		Saint-Pabu		6
		Tréglonou		1
		Total		70

TONNAGES COLLECTÉS

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DE VERRE PAR TRIMESTRE EN POINTS ÉCO-PROPRETÉ

VERRE / PÉRIODE 2025					
Période	T1	T2	T3	T4	Total
PAV	469 t	581 t	685 t	508 t	2 243 t

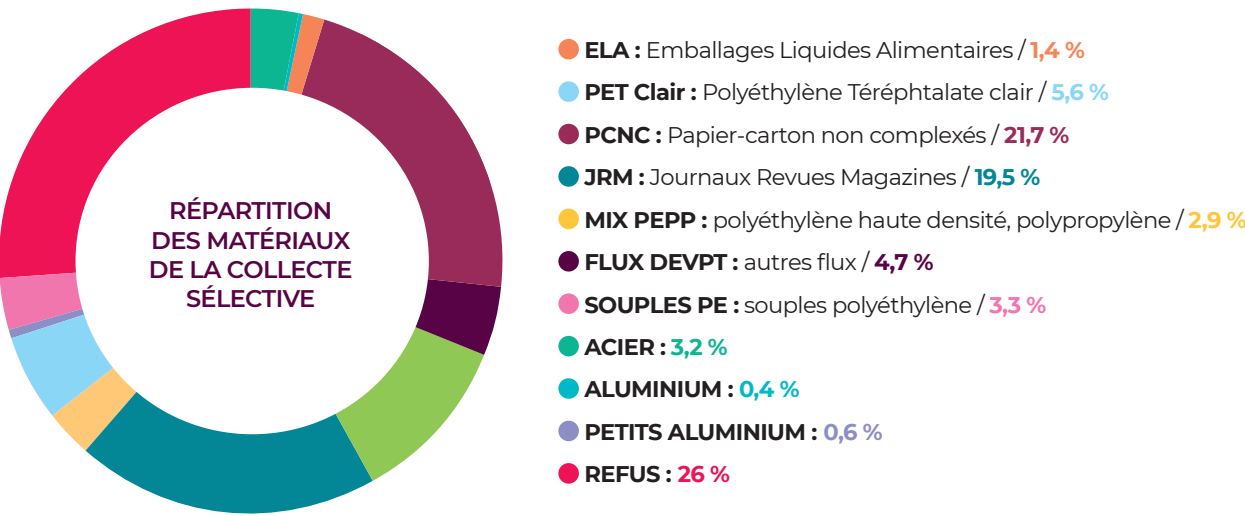
TONNAGES VALORISÉS

Le tableau suivant mentionne les tonnages valorisés correspondant aux tonnages entrants au centre de tri de TriGlaz.

L'extension des consignes de tri mise en place en juillet 2020 permet de séparer de nouveaux flux : MIX PEPP, FLUX DEVPT, PCC_TETRA et SOUPLES PE.

En 2024, la mise en place des collectes en porte à porte pour les emballages et papiers a fait augmenter significativement les tonnages recyclés mais aussi les refus de tri.

Type de déchet	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CS	1 327	1 417	1 525	1 477	1 532	1 741	1 420	1 499	1 818	1 737	2 630	2 632
Acier	70	67	58	53	54	66	58	68	74	66	105	83
Aluminium	2	5	4	5	5	5	4	9	11	8	16	10
ELA	51	46	39	48	37	33	9	28	33		51	37
PCNC	166	193	165	225	240	231	199	383	294	385	597	572
FLUX DEVPT							27	64	45	63	124	124
Gros de Magasins	71	88	165	277	307	290	191	248	187	194	301	282
JRM	749	823	904	667	686	678	512	584	581	395	491	514
PEHD	45	46	35	42	39	35	8					
MIX PEPP							31	55	59	53	78	77
PET Clair	139	113	122	124	128	119	90	100	131	126	147	148
PET Foncé	35	36	33	36	36	37	7					
PETIT ALU							1	4	5	4	6	15
SOUPLES PE							10	20	19	41	84	86
Refus	166	166	170	170	197	246	258	410	308	343	630	684



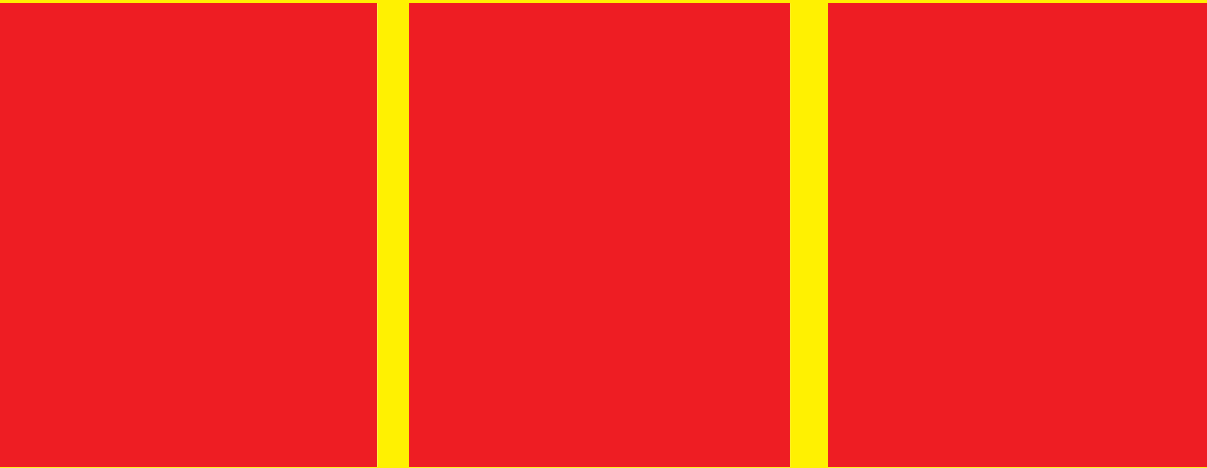
Les refus de tri

Le taux de refus de tri correspond aux erreurs de tri des usagers.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux refus de tri	11%	11%	10%	10%	9%	14%	18%	21%	21%	24%	24%	??

Lors des caractérisations* faites au centre de tri, les refus de tri correspondent le plus souvent à des des ordures ménagères (restes alimentaires, emballages non vidés, textiles, couches...) des textiles et des emballages en verre.

* caractérisations : consiste à trier un échantillon de déchets pris dans une benne afin de connaître la répartition par flux (papiers, cartons, acier, aluminium, refus de tri...)



Ces refus de tri sont écartés par les employés de Triglaz en bout de chaîne de process de tri ou viennent polluer la qualité et pureté des matières sortantes du centre de tri.

Les déchèteries



5 déchèteries communautaires sont réparties sur le territoire :

Primel à Bourg-Blanc, Penvern à Plabennec, Menez-Bras à Lannilis, Kergrasias à Plouguerneau et Kervélé Bras à Plouguin.

À noter, la déchèterie de Lannilis a dû fermer au 4 septembre 2023. Réouverture après travaux prévue début 2026.

Tonnages entrants	22 116.9 tonnes
Mode d'exploitation "haut quai"	Régie
Mode d'exploitation "bas quai"	Multi-Prestataires
Jours d'ouverture (Plabennec et Lannilis ouvrent 6 jours sur 7, du lundi au samedi, sur la période du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	Bourg-Blanc : 2,5 jours/7 Plabennec : 6 jours/7* Plouguerneau : 6 jours/7* Plouguin : 2,5 jours/7
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui
Accès professionnels	Oui payante et sous-convention

* Du fait des travaux à la déchèterie de Lannilis, les déchèteries de Plabennec et Plouguerneau sont ouvertes 1 jour supplémentaire soit 6 jours sur 7.

En déchèterie, les usagers peuvent déposer différents types de déchets. Ces déchets sont récupérés par des prestataires privés ou par des Eco-organisme afin de les traiter ou les valoriser.

Type de déchets acceptés	Filières de Valorisation/traitement	Ratio de collecte par kg/hab/an
Encombrants	Recyclage/Valorisation/Élimination	68
Ferrailles	Recyclage	15
Gravats	Enfouissement	127
Cartons	Recyclage	10
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Recyclage/Élimination	2
Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE)	Recyclage/Valorisation/Élimination	10
Bois	Recyclage	38
Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA)	Recyclage/Valorisation/Élimination	20
Filets de pêche	Enfouissement	0.1
Plastiques durs	Recyclage	1
Autres (piles, huiles)	Recyclage	0.8
Déchets verts	Compostage	303

TONNAGES COLLECTÉS

TYPE DE DÉCHET	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évol.
● Encombrants	3 148	2 737	2 745	2 529	2 694	2 762	3 030	3 085	2 876	2 890	2 562	1 851	-28%
● Incinérables											122	517	+323%
● Ferrailles	544	597	672	716	758	718	818	794	708	647	688	695	+0.9%
● Gravats	6 080	4 800	4 173	4 173	4 557	5 299	5 389	8 678	6 925	5 380	3 623	3 605	-0.5%
● Cartons	331	337	352	380	420	441	439	500	460	427	353	366	+3.7%
● DDS	86	66	72	80	84	102	140	105	97	87	101	110	+8.8%
● Huiles usagées	0	0	0	0	24	27	31	18,36	29	27	27	21	-22%
● DEEE	328	374	431	406	390	453	457	453	415	423	460	442	-4%
● Bois	1 731	1 619	1 697	1 820	1 720	1 772	1 942	2 003	1 720	1 594	1 768	1 763	-0.3%
● DEA	0	189	199	373	709	877	795	1 067	873	832	1 052	870	-17%
● Filets de pêche	4	6	12	7	6	7	8	7	11	9	6	3	-57%
● Pile	0	0	0	5	2	6	5	8	9	5	6	6	-3%
● Plastiques Durs									17	48	81	51	-37%
● Végétaux	15 520	14 867	15 706	15 644	13 760	14 658	14 237	13 364	12 092	12 842	12 914	11 606	-10%
● Menuiserie											9	21	+139%*
● Plâtre											54	191	251%*
TOTAL	27 781	25 610	26 073	26 145	25 138	27 106	27 303	30 084	26 240	25 212	23 828	22 117	-8.4%

**Filière mise en place qu'à partir d'octobre 2024



La tendance à la baisse des tonnages collectés en déchèterie se confirme en 2025 (-8.4 % par rapport à 2024). Cette baisse est principalement due à la baisse des tonnages de végétaux collectés en 2025 (année particulièrement sèche). L'année 2025 est également marquée la baisse continue des encombrants (-11 % en 2024 et -28 % en 2025) grâce à la mise en place de nouvelles filières de tri comme le plâtre et les menuiseries (valorisation matière) et des incinérables, apportés au Spernot pour une valorisation énergétique.

LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS

Une fois collectés, et quelle que soit leur nature, les déchets suivent une filière de traitement spécifique. Il en existe plusieurs types.



Les déchets ménagers résiduels

La CCPA transporte l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire vers l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets située au Spernot à Brest.

Cette unité est capable de traiter 130 000 tonnes de déchets par an et **permet une valorisation énergétique en cogénération (Performance des chaudières de 113.63 % en 2024 et performance énergétique RI 78.7 % en 2024)**. L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau, qui sert ensuite à chauffer 30 000 équivalent logements (La Marine, Les Capucins, Le CHRU...). La chaleur issue de l'incinération des déchets coûte moins cher que le gaz et permet d'éviter le recours à des énergies fossiles émettrices de CO².

L'usine permet également **une valorisation matière (efficacité de valorisation énergétique brute de 87.1 % en 2024)**.

Il est possible de récupérer à la sortie du four des résidus appelés mâchefers. Un électroaimant extrait l'acier des mâchefers.

Les mâchefers déferpillés sont ensuite envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium, et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités de bâtiment et de voirie.

En 2025, 6 531 tonnes d'ordures ménagères et assimilées, 630 tonnes de refus de tri et 517 tonnes d'incinérables provenant du Pays des Abers ont été traitées dans cette installation.

L'UVED du Spernot est gérée par une Société Publique Locale (SPL), Sotraval, dont la CCPA est actionnaire. **Le coût de l'incinération en 2025 est de 816 298 euros.**

LE VERRE

Le verre est collecté dans les points d'apport volontaire et en déchèteries. Il ne subit pas d'opération de tri avant la reprise par la filière de recyclage. Le verre est directement acheminé du silo de stockage de la déchèterie de Lannilis vers une verrerie située à Cognac.

En 2025, 2 244 tonnes de verre ont été collectées et 2 195 tonnes de verre ont été réceptionnées à Cognac en recyclage.

Les emballages en verre sont recyclables à l'infini (pas de perte de matière). Ils servent à refabriquer de nouvelles bouteilles, pots ou bocaux.

Le coût de la collecte du verre en 2025 est de 90 562 €

A cela s'ajoute le coût du transport du verre vers Cognac qui est de 18 290 € pour 2025.



Salle des machines de l'UVED du Spérnot
Photo de Sotraval 2021

LES EMBALLAGES MÉNAGERS (HORS VERRE)

Les autres déchets recyclables, tels que les bouteilles, les cannettes, papiers..., sont acheminés directement vers le centre de tri de TriGlaz par les camions de collectes. Le centre de tri est géré par la SPL Sotraval, comme l'UVED du Spérnot (contrat de quasi-régie). La prestation au centre de tri comprend :

- La réception
- Le tri
- Le conditionnement
- Le chargement vers les différents recycleurs
- L'élimination des refus de tri

Le tri des emballages et papiers permet de recycler différentes matières et contribue à l'économie de ressources naturelles et d'énergie.

En 2025, 2 632 tonnes d'emballages et papiers ont été collectées et 2 000 tonnes ont été recyclées.

Le coût de la collecte des emballages en apport volontaire en 2025 est de 129 794 €.

Le coût de tri des emballages et papiers par le centre de tri TriGlaz est de 577 850 € pour 2025.



Centre de tri TriGlaz
Photo de Sotraval 2020

La valorisation et le traitement des déchets issus des déchèteries

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Les déchets végétaux réceptionnés en déchèterie sont broyés par un prestataire privé, puis ils sont acheminés vers le GIE ACOR situé sur la commune de Plouvien.

L'entreprise procède au compostage des déchets verts sur leur site. Le compost ainsi obtenu est valorisé en amendement dans les zones légumières.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Les encombrants collectés en déchèteries sont réceptionnés au centre de tri haute performance (CTHP) des déchets industriels banals (D.I.B) situé à Saint-Martin-des-Champs.

Il est géré et exploité par la société Guyot Environnement.

Malgré une séparation en amont de certains matériaux recyclables dans les déchèteries (ferrailles, cartons, bois), les encombrants possèdent encore un potentiel de valorisation matière et énergétique. Une fois broyés, ils sont triés grâce à la combinaison des procédés mécaniques et optiques : le bois, les métaux ferreux et non ferreux sont orientés vers la valorisation matière. Une partie du flux restant constitue alors le combustible de substitution (CSR). Il est orienté vers des cimenteries pour une valorisation énergétique. Les refus non valorisables sont, quant à eux, évacués vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS INERTES (GRAVATS)

Les gravats réceptionnés en déchèterie sont réceptionnés par un prestataire privé situé à Guilers. Les gros gravats sont concassés et criblés pour être réutilisés en sous-couche routière et les fines non concassables sont stockés dans une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) autorisée.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, (exemple : aérosols, peinture etc.) issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères.

La gestion de ces déchets, en France, est organisée depuis 2013 dans le cadre d'une filière répondant au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Le Pays des Abers a conventionné avec EcoDDS, qui est l'organisme en charge de cette REP. Les gardiens des déchèteries réalisent un tri en amont par type de déchets (peinture, solvant, phytosanitaire...), puis l'éco-organisme organise la collecte et le traitement de tous les déchets issus de la REP DDS.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS BOIS

Toutes les déchèteries du territoire permettent aux usagers de trier séparément le bois. Ces bennes sont ensuite réceptionnées au centre de tri haute performance (CTHP) des déchets industriels banals (D.I.B) de Saint-Thudon à Guipavas.

Ensuite, une campagne de broyage est enclenchée : le bois va être réduit en plaquettes de petites dimensions, qui sont évacuées par un convoyeur au dessus duquel un séparateur magnétique assure le déferailage.

Le bois est recyclé suivant la filière des panneautiers et une petite partie (-5%) enfouie dans une installation de stockage.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS D'EQUIPEMENT D'AMEUBLEMENT (DEA)

Depuis 2015, le Pays des Abers a mis progressivement sur quatre déchèteries du territoire une nouvelle filière afin de collecter les Déchets d'Equipement et d'Ameublement (DEA).

La gestion de ces déchets entre dans le cadre d'une filière répondant au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP). Écomobilier est un éco-organisme qui organise la filière de collecte du mobilier usagé pour qu'il soit réutilisé, recyclé ou encore valorisé en énergie. Seul une petite partie de ce gisement (4%) fait l'objet d'enfouissement.

Les bennes DEA sont réceptionnées dans différents centres de traitement et de valorisation qui permettent de séparer les matériaux d'un même déchet (bois, plastique, mousse).

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Les gardiens séparent les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques des usagers en 4 catégories :

- Le gros électroménager hors froid : fours, micro-ondes, ballons d'eau chaude...
 - Le gros électroménager froid : congélateurs, réfrigérateurs...
 - Les petits appareils en mélange : téléphones, câbles électriques, consoles...
 - Les écrans : téléviseurs, écrans d'ordinateur...
- La CCPA a conventionné avec l'éco-organisme appelé Eco-système qui gère cette filière afin que, chaque catégorie soit traitée et valorisée. Les DEEE récupérés sur le territoire sont acheminés sur différents centres :
- Le gros électroménager hors froid est acheminé chez AMF Recyclage à Rennes,
 - Le gros électroménager froid et les écrans plats chez Veolia (Triade) à Saint-Sylvain d'Anjou (49),
 - Les petits appareils en mélange et les écrans chez les Ateliers Fouesnantais (EcoTri à Saint-Evarzec (29)).

LE TRI ET LA VALORISATION DES PLASTIQUES DURS

Depuis juin 2022, le Pays des Abers a mis en place deux bennes dédiées aux plastiques durs sur les déchèteries de Plouguerneau et de Plouguin.

Ces déchets initialement mis dans les bennes encombrants sont désormais triés sur ces deux déchèteries et orientés vers une nouvelle filière portée par TRIBORD à Brest. L'objectif de cette activité est de créer une filière d'économie circulaire locale de tri manuelle des résines plastiques afin de permettre leurs intégrations dans les process de recyclage. Les différentes résines sont ainsi triées et orientées vers les filières de recyclage ou les filières REP.

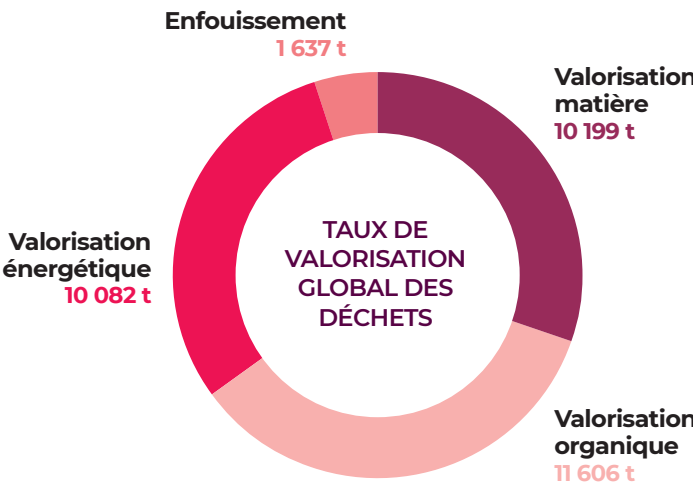
LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

Depuis octobre 2024, le Pays des Abers a mis en place la filière Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB) sur l'ensemble des déchèteries. Il est désormais possible de trier les menuiseries et le plâtre. Ces déchets initialement mis dans les bennes encombrants sont désormais orientés par les éco-organismes agréés vers des filières de recyclage.

TYPE DE DÉCHET	Valorisation matière	Valorisation organique	Valorisation énergétique	Enfouissement
Encombrants	4071 t		610.7 t	832.8 t
Incinérables			517.2 t	
Ferrailles	694.8 t			
Gravats	2884.2 t			721.0 t
Cartons	366.4 t			
Bois	581.7 t		1181.0 t	
Déchets verts		11 606.2 t		
DDS hors périmètre			64.2 t	
Eco DDS			45.8 t	
Huiles usagées			21.1 t	
DEEE	344.5 t		53.0 t	44.2 t
DEA	435.0 t		400.2 t	34.8 t
Plastiques durs	50.5 t			
Piles	4,3 t		0,2 t	1,1 t
Filets de pêche				2.7 t
Menuiseries	21.3 t			
Plâtres	191.0 t			
TOTAL DES DÉCHÈTERIES	5 981 t	11 606 t	2 893 t	1 637 t
Ordures ménagères			6531 t	
Refus de tri			658 t	
Emballages et papiers	1 974 t			
Verre	2 244 t			
TAUX DE VALORISATION GLOBAL	30%	35%	30%	5%

95 % des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le Pays des Abers font l'objet de valorisation.

Afin d'améliorer le taux de valorisation global des déchets pris en charge par le Pays des Abers il est nécessaire de trier d'avantage des déchets mis dans la benne "Encombrants". Ainsi, la mise en place des nouvelles filières de valorisation mises en place en octobre 2024 (tri des incinérables, menuiseries, plâtres) devrait permettre de réduire la part des déchets enfouis.



LE COÛT DU SERVICE PUBLIC

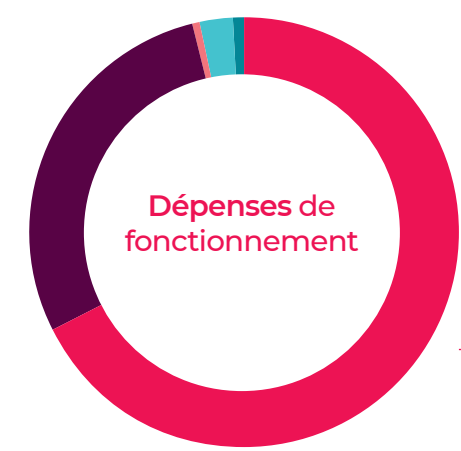
Présentation générale

Le service déchets est financé dans le cadre d'un budget annexe dans lequel l'ensemble des dépenses concernant les déchets sont imputées, en fonctionnement comme en investissement.

Les dépenses (salaires, matériel, prestations, acquisitions) sont financées par de multiples recettes notamment :

- La redevance des ordures ménagères y compris la participation du budget général (75,90 %) ;
- La redevance caravanning (1,59 %) ;
- La facturation des professionnels (accès aux déchèteries) : 1,11 % ;
- Les soutiens à la collecte sélective (CITEO) (12,77 %) ;
- Les facturations diverses (G4dec, composteurs) : 1,85 %
- Les autres éco-organismes (1,70 %) ;
- La vente des produits à recycler (4,58 %)
- Les autres recettes de gestion (0,52 %).

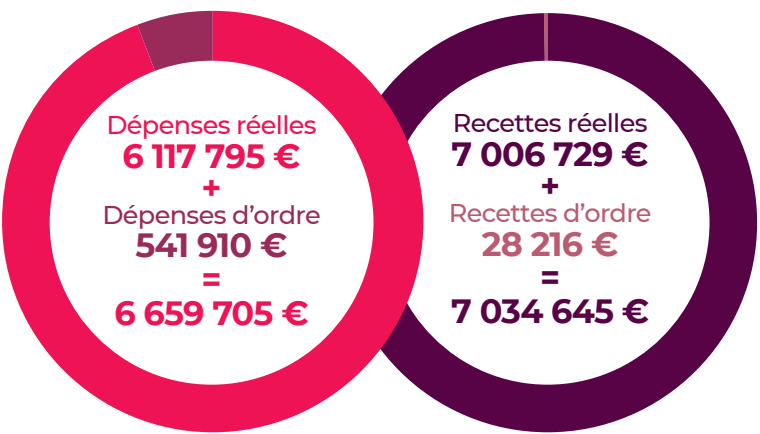
Ce budget doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.



Présentation budgétaire

SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget dédié à la gestion des déchets réalise un excédent de fonctionnement de 374 662,71 € en 2025. En intégrant le résultat antérieur reporté, le résultat s'établit à +437 239,93 €.



Les dépenses :

Les dépenses d'exploitation se rapportent principalement :

- aux charges à caractère général (64,51% des dépenses réelles de fonctionnement) dont 2,99 M€ pour le traitement des déchets.
 - aux charges de personnel : 1 965 890 €
- En hausse du fait des emplois permanents complétés par des missions d'intérim.

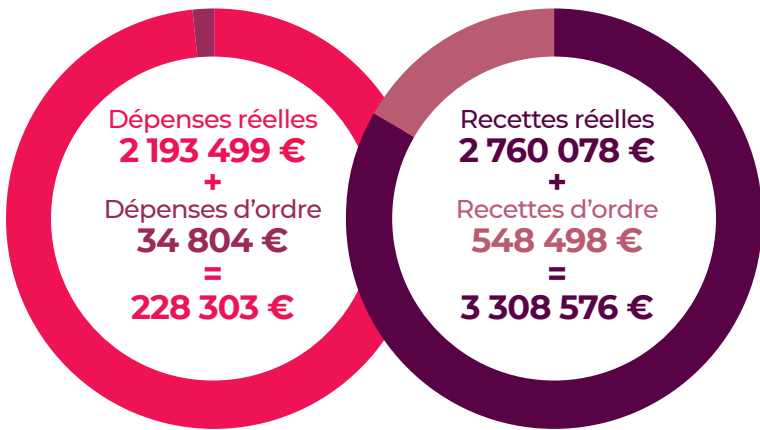
- Charges à caractère général | 64,51 %
- Charge de personnel | 32,13 %
- Charges financières | 0,40 %
- Charges exceptionnelles | 2,19 %
- Autres charges | 0,76 %

Le service déchets fait appel à un grand nombre de prestataires privés et publics pour les tâches nécessitant des sujétions particulières. Des contrats sont passés après mise en concurrence et appel d'offres.

Les prestataires principaux du service sont les suivants :

	PRESTATAIRES	PRESTATION	MONTANT
DECHETERIE	Theaud végétaux	Broyage des déchets verts	88 747,15 €
	ETA des Abers	Transport des déchets verts	47 724,71 €
	Sotraval Guyot environnement	Gestion des incinérables	127 585,55 €
	GIE ACOR	Compostage des déchets verts	124 077,49 €
	Les Recycleurs Bretons	Transport et traitement du bois Rotation des bennes gravats Transport et mise en balle du carton Rotation des bennes verre Enlèvement des plastiques	40 075,30 €
	Guyot Environnement	Transport et traitement des encombrants	668 390,94 €
	Podeur TP	Transport des gravats	3 834,84 €
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	Sarp ouest	Transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	67 083,18 €
	Sotraval (Spernot)	Incinération des ordures ménagères	798 122,84 €
POINTS ECO-PROPRETE	Suez RV Ouest	Collecte et transport des déchets des points éco-propreté (verre, emballages/papier et ordures ménagères)	321 589,67 €
	Transport Le Goff	Chargement du verre	18 302,81 €
	Tribord	Tri des plastiques	5 380,10 €
	Sevel Service	Nettoyage des points d'apport volontaire	9 558,26 €
	Sotraval (Triglaz)	Tri des emballages et papiers	641 697,98 €

SECTION INVESTISSEMENT



A la fin de l'exercice 2025, la section d'investissement présente un résultat positif de 1 080 273,57 €. En intégrant le solde positif d'investissement de 2024, l'excédent s'établit à 1 398 172,42 €.

Cet état de fait provient de la perception au 31 décembre d'un emprunt dont le déblocage ne pouvait être différé (2,195 M€). Cet accroissement de trésorerie permet surtout de disposer des fonds nécessaires au paiement des situations de travaux reçues en début d'exercice 2026. Précisons que près de 1 015 000 € sont inscrits en dépenses reportées, et donc susceptibles d'être acquittés rapidement. Il s'agit pour l'essentiel des factures en lien avec la déchèterie de Lannilis.

Les dépenses :

Il s'agit des coûts de l'extension/réhabilitation de la déchèterie de Lannilis.

Par ailleurs, des acquisitions de matériels dont les véhicules (613 947 € TTC) représentent un volume plus importants qu'en 2024.

L'achat de bacs jaunes, composteurs, et matériels divers (136 953 €) complètent les enveloppes consommées.

Les recettes :

Le FCTVA pour 197 026 €.

La perception d'une subvention de 114 262 €.

Les recettes d'ordre correspondent totalement au montant des amortissements pour 541 910 € et à l'intégration d'avances de marchés pour 6 588 €.

Par ailleurs, une part de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 a été affectée en recette d'investissement, pour un montant de 253 790 €.

TARIFS ET REDEVANCES DES DÉCHETS

La redevance des ordures ménagères est perçue par la CCPA afin de financer la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les dépenses correspondent au coût réel de gestion des :

- ordures ménagères,
- déchets recyclables,
- dépôts en déchèteries.

La redevance doit donc couvrir la totalité des dépenses du budget annexe déchets, une fois les recettes de subvention des éco-organismes et des ventes de matières (ferraille, papiers, plastique...) déduites.

La règlementation permet, dans certaines conditions, de proposer aux professionnels de territoire de faire appel au service déchets pour la gestion de leurs déchets.

Pour rappel, les particuliers sont collectés en C0.5 (quinzaine) et les professionnels en C0.5 (quinzaine) ou CI (semaine).

Il avait été proposé pour 2025 une augmentation des tarifs de 4% à 10%, selon les catégories d'usagers, arrondis à l'euro le plus proche. Cette augmentation a permis de couvrir une grande part de l'ensemble des dépenses du service (fonctionnement et investissements) qui portent sur la gestion des différents services et équipements (déchetteries, collecte, points d'apports volontaires, ...). Le budget 2025 présente des conditions d'exploitation bien plus favorables qu'en 2024, du fait de la baisse du coût de certains marchés, et de l'absence de dépenses exceptionnelles en lien avec les régularisations de redevances.

TARIFS MÉNAGES 2025

Délibération du 14 décembre 2023

Tarifs REOM : les résidences principales

C0,5	2025
140 L (1 pers)	170 €
240 L (2/4 pers)	256 €
340 L (>5 pers)	312 €

Tarifs REOM : résidences secondaires

C0.5 forfait 2024 : 256 €

Tarifs REOM : maison en travaux

Cette redevance permet d'accéder aux déchèteries du territoire dans le cas où la maison est en travaux et inhabitée. Le service ne fournira alors pas de bac aux usagers.

C0,5	2025
1 pers	146 €
2/4 pers	166 €
>5 pers	183 €

Tarifs OM : Redevance stationnement estival

Il est proposé de fait d'appliquer l'augmentation de 4% aux tarifs de gestion des déchets des usagers en "caravanning" (utilisateurs ponctuels du service en dehors des résidences secondaires), soit :

- Stationnement de moins de 3 mois : 112 €

Au-delà de cette période, le tarif des résidences principales secondaires s'applique.

Tarifs OM : professionnels

Depuis octobre 2017, tous les professionnels du territoire sont collectés soit à la quinzaine (C0,5) soit à la semaine (C1).

Les professionnels ont la possibilité de faire collecter leurs ordures ménagères par le service déchets de la CCPA sous certaines conditions :

- fréquence de collecte :
1 fois par semaine (C1) maximum,
- 5 bacs maximum,
- le jour de collecte est défini par le service.

TARIFS EN COLLECTE À LA QUINZAINE (C0,5)

C0,5	1 bac	2 bacs	3 bacs	4 bacs	5 bacs
140 L	212 €	328 €	412 €	496 €	581 €
240 L	262 €	421 €	546 €	670 €	795 €
340 L	330 €	539 €	707 €	875 €	1 043 €
750 L	673 €	1 110 €	1 470 €	1 829 €	2 188 €

TARIFS EN COLLECTE HEBDOMADAIRE (C1)

C1	1 bac	2 bacs	3 bacs	4 bacs	5 bacs
140 L	332 €	580 €	715 €	939 €	1 190 €
240 L	443 €	868 €	1 099 €	1 484 €	1 914 €
340 L	576 €	1 178 €	1 505 €	2 050 €	2 659 €
750 L	1 199 €	2 527 €	3 249 €	4 450 €	5 794 €

TARIF D'ACCÈS DES PROFESSIONNELS AUX DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Catégories de déchets		Tarifs 2025
Tout venant (encombrants et incinérables)		70 €/m³
Incinérables		57 €/m³
Bois		0 €/m³
Gravats (inertes) en déchèterie		0 €/m³
Déchets dangereux		0 €/m³
Mobiliers		0 €/m³
Menuiseries vitrées		0 €/m³
Plastiques durs		0 €/m³
Équipements électriques et électroniques		0 €/m³
Ferrailles		0 €/m³
Cartons		0 €/m³
Déchets recyclables (papiers, bouteilles, cannettes...)		0 €/m³
Déchets verts sans forfait annuel		17 €/m³
Déchets verts (conventionnés)	De 10 à 50 m³	419 €
	De 50 à 100 m³	901 €
	De 100 à 200 m³	1 789 €
	Plus de 200 à 500 m³	2 401 €

Les tarifs à 0 € sont appliqués aux déchets triés conformément au règlement des déchèteries.